

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

NOUVELLE-AQUITAINE

**Commission Consultative Paritaire
- NOUVELLE-AQUITAINE - CCP**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 8 décembre 2022, à 17h30 s'est réuni le bureau de vote, institué par la délibération 2022-1746.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions prévues par le décret n° 2016- 1858 du 23 décembre 2016 et composé comme suit :

Président : Isabelle TARIS

Secrétaire : Estelle BURGALIERES

Délégués de Listes

Représentants des organisations syndicales :

CGT : Guillaume FONTAINE

UNSA : Marie-Eve TAYOT

FSU : Jérôme DEFRAIN-MEUNIER

FA-FPT : Florence EON

CFDT : Abdi SABERAN

Clôture du scrutin

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 17 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.




Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			571
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	47	154	201
Nombre de votes exprimés	47	151	198
Nombre de votes blancs	0	3	3
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			35,20%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	CGT FO FSU UNSA	103
	FA-FPT	39
	CFDT	56

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	6
Nombre de représentants suppléants à élire	6

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{198}{6} = \boxed{33}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
CGT FO FSU UNSA	103	3
FA-FPT	39	1
CFDT	56	1
Total des sièges attribués		5

5 siège(s) attribués au quotient

1 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne




$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \text{Moyenne de la liste}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CGT FO FSU UNSA	25,75	0
FA-FPT	19,5	0
CFDT	28	1

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats


Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	CGT FO FSU UNSA	3
	FA-FPT	1
	CFDT	2
Total		6

Les organisations syndicales CGT/FO/UNSA/FSU ayant déposé une liste commune, la base de répartition des suffrages exprimés est faite à parts égales.

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

6 sièges titulaires à pourvoir - 6 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	3	Titulaire	Emmanuelle PALLIER VALENZUELA	Attaché
		Titulaire	Emilie BOURDENX	Ingénieur
		Titulaire	Franck CABANDE	Attaché
		Suppléant	Jean-Baptiste BONNEVILLE	Ingénieur
		Suppléant	Guillaume FONTAINE	Attaché
		Suppléant	Jeanne LAFON	Attaché
	1	Titulaire	Florence EON	Ingénieur
		Suppléant	Xavier PAGAZANI	Conservateur (patrimoine)
	2	Titulaire	Solenne POIREAULT	Attaché
		Titulaire	Jean-Francois LOUINEAU	Attaché
		Suppléant	Veronique ROY	Attaché
		Suppléant	David BEVIERE	Attaché

Observations et signatures

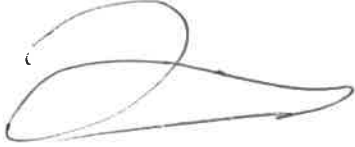
Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Bordeaux, jeudi 8 décembre 2022

Le Président



Le Secrétaire




Les délégués de listes

FSU


 FA-FPT

 CFDT

 UNSA

 CGT